

## **SYNTHESE DU RAPPORT DU DELEGATAIRE A L'ATTENTION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### ■ Séance du 14 décembre 2012

### ■ Présentation du rapport d'activité 2011 du délégataire de Service Public pour le parking Blancarde à Marseille – DSP VINCI PARK n° 07/180

#### **I/ Compte-rendu technique**

Le rapport annuel du délégataire ne fait apparaître aucun investissement en 2011. La valeur brute des immobilisations est donc stable et s'établit à 36 k€.

En ce qui concerne les effectifs, le délégataire fait état d'une équipe composée d'un agent d'exploitation, d'un assistant d'exploitation et d'un responsable, ce qui représente un effectif d'1,25 équivalent temps plein affecté au parking Blancarde. En dehors de la présence de personnel, le parking est télé-géré depuis le parking Jean Jaurès situé à proximité.

#### **II/ Compte-rendu financier**

##### 1/ Tarifs et fréquentation

Les tarifs pratiqués ont été indexés en 2011. La moyenne des augmentations des tarifs horaires s'établit à 5 % tandis qu'elle est de 1,9 % pour les abonnements.

La fréquentation horaire du parc reste très faible avec une moyenne d'environ 11 véhicules par jour, en très légère augmentation par rapport à 2010 (+4%). Elle s'établit à 2 767 entrées en 2011.

Le nombre d'abonnés est en hausse de 15%. Il s'élève à 153 abonnés par mois en moyenne.

Malgré une montée en charge depuis le début du contrat, la fréquentation demeure globalement inférieure aux prévisions initiales. Le délégataire estimait les années précédentes que ce constat était dû au stationnement irrégulier aux abords du parking et à l'absence de stationnement payant sur voirie. Des travaux de voirie empêchant le stationnement anarchique ont été réalisés et constatés par le délégataire.

##### 2/ Economie de la délégation

Le chiffre d'affaires atteint 118 k€HT en 2011 dont 89% proviennent des usagers abonnés qui constituent donc la principale ressource du parc. Les recettes abonnés marquent une hausse de 10%. Le total des produits s'élève quant à lui à 138 k€.

Les charges s'élèvent à 176 k€, et sont en progression de 4% par rapport à l'année 2010.

Du fait de la faiblesse des produits et de l'importance des charges, le résultat net de la délégation est déficitaire à hauteur de - 38 K€ même s'il progresse de 25 % par rapport à l'exercice précédent.

Ainsi, à la fin 2011, la situation du parking reste déficitaire, malgré une amélioration régulière depuis le début du contrat.

Il convient toutefois de préciser que l'exploitation du parking est en elle-même (hors charges d'amortissement et frais financiers) déficitaire, l'excédent brut d'exploitation s'élevant à -8 k€.

### 3/ Relations financières avec MPM

Le contrat prévoit le versement d'une redevance fixe au délégant s'élevant à 30 k€ par an pour les cinq premières années, montant toutefois minoré par la montée en charge de l'exploitation. La redevance due pour 2011 s'élève à 31 k€ versée par le délégataire.

Une redevance variable assise sur les recettes est également prévue au contrat, mais le seuil de versement (325 k€ de recettes HT) n'a jamais été atteint. Celle-ci est donc nulle pour cet exercice.

### **III/ Qualité du service**

Le délégataire propose de nombreux services complémentaires à destination des usagers des parkings. Le parc a fait l'objet de 3 réclamations au cours de l'exercice. Les appels au service clients du délégataire concernaient principalement des demandes de renseignements commerciaux.

### **IV/ Conclusion générale sur la vie du service durant l'exercice 2011**

Cette quatrième année d'exploitation du parking de la Blancarde n'est toujours pas conforme aux prévisions initiales. La fréquentation des usagers horaires, comme des abonnés, reste sensiblement inférieure aux attentes, malgré une progression depuis 2008. Il en résulte un chiffre d'affaires insuffisant pour couvrir les charges. Le résultat net de la délégation est donc déficitaire.

Il convient donc de surveiller particulièrement l'évolution de cette délégation de service public afin de vérifier que la fréquentation évolue de façon à garantir l'équilibre économique du contrat.